



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2022-098

PUBLIÉ LE 27 JUIN 2022

Sommaire

Préfecture de la région Normandie - SGAR / SGAR

R28-2022-06-21-00004 - Arrêté n° SGAR 22-069 portant délégation de signature à Monsieur Adrien MONCOMBLE, délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Normandie pour les attributions relevant de l'Agence du Service Civique (3 pages)

Page 3

R28-2022-06-21-00005 - Arrêté portant délégation de signature au titre de l'agence nationale du sport (2 pages)

Page 7

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2022-06-21-00004

Arrêté n° SGAR 22-069 portant délégation de signature à Monsieur Adrien MONCOMBLE, délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Normandie pour les attributions relevant de l'Agence du Service Civique



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales
Pôle modernisation et moyens**

Kamel MOUSSAOUI

Mission coordination générale,
stratégie immobilière et pilotage
budgétaire

**Arrêté n° SGAR 22-069
portant délégation de signature à Monsieur Adrien MONCOMBLE, délégué régional
académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Normandie pour les attributions
relevant de l'Agence du Service Civique**

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu le Code de la mutualité, notamment ses articles L. 111-2 et L. 111-5 ;
- Vu le Code de la sécurité sociale, notamment ses articles D. 242-4, D. 372-3 et D. 412-98-2 ;
- Vu le Code du service national, et notamment les dispositions de l'article R 120-9 ;
- Vu le Code du travail ;
- Vu la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique ;
- Vu le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 relatif au service civique ;
- Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;
- Vu le décret du Président de la République, en date du 1^{er} avril 2019 portant nomination de Monsieur Pierre-André DURAND Préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Préfecture de la région Normandie - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX
Tél : 02 32 76 51 67 - Courriel : kamel.moussaoui@normandie.gouv.fr

Vu l'arrêté du 18 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux de la jeunesse, de l'engagement et des sports de la région académique Normandie ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2022 portant nomination de Monsieur Adrien MONCOMBLE dans l'emploi de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Normandie ;

Vu le protocole régional DRAJES du 24 décembre 2020 entre le préfet de la région Normandie et la rectrice de la région académique Normandie, relatif à l'articulation des compétences entre le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime et la rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie, chancelière des Universités, pour la mise en œuvre en Normandie des missions régionales de l'État dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique et de la vie associative au sein de la DRAJES.

ARRÊTE

Article 1 :

Monsieur Adrien MONCOMBLE, délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Normandie est désigné en qualité de délégué territorial adjoint de l'agence du service civique de Normandie.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Adrien MONCOMBLE, délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Normandie à l'effet de signer, au nom du délégué territorial, tous les actes relatifs à la mise en œuvre du service civique en Normandie.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Adrien MONCOMBLE, délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Normandie, la délégation de signature prévue à l'article 2 est accordée à :

- Madame Edwige ANDRIES, Déléguée régionale académique adjointe à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Normandie ;
- Madame Hélène MARACHE, Responsable du pôle jeunesse, engagement et vie associative.

Article 4 :

Les décisions relatives à la présente délégation ainsi que toutes les correspondances ou actes relatifs aux dossiers instruits par la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports devront être signés dans les conditions suivantes :

Pour le préfet de la région Normandie et par délégation,
le Délégué régional académique à la jeunesse,
à l'engagement et aux sports de Normandie
(suivi du prénom et du nom de délégataire)

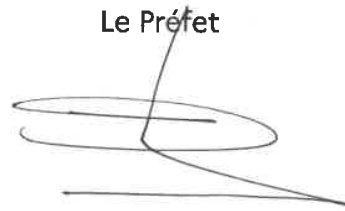
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Adrien MONCOMBLE, la formulation de la signature devra prendre en compte les fonctions du signataire.

Article 5 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Normandie, délégué territorial adjoint de l'agence du service civique sont chargés de l'exécution de la présente décision dont une copie sera transmise au président de l'agence du service civique et sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Fait à Rouen, le 21 juin 2022

Le Préfet

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Pierre-André DURAND

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2022-06-21-00005

Arrêté portant délégation de signature au titre
de l'agence nationale du sport

**Arrêté portant délégation de signature au titre
de l'Agence nationale du Sport**

REGION NORMANDIE

- *Vu le code du sport et notamment les articles L112-10 et suivants relatifs à l'Agence nationale du Sport ainsi que et les articles R.112-32 à R.112-36 relatifs au délégué territorial de l'Agence nationale du sport et l'article R411-1 relatif aux concours financiers de l'Agence nationale du sport ;*
- *Vu le Décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;*
- *Vu le Décret n° 2020-412 du 8 avril 2020 pris en application de l'article 59-1 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action de l'Etat dans les régions et départements ;*
- *Vu le décret du 1er avril 2019 portant nomination de Monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;*
- *Vu l'arrêté du 21 avril 2022 portant nomination de Monsieur Adrien MONCOMBLE, délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Normandie ;*
- *Vu la convention constitutive en vigueur du groupement d'intérêt public dénommé « Agence nationale du Sport » ;*
- *Vu le règlement intérieur et financier de l'Agence nationale du Sport ;*
- *Vu le règlement d'intervention relatif aux subventions d'équipement de l'Agence nationale du Sport en vigueur ;*
- *Vu la convention portant application de l'article R112-35 du Code du sport, signée par l'Agence nationale du Sport, le préfet de région pris en tant que délégué territorial (DT) et la rectrice de la région académique en date du 01/07/2021.*

Monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, délégué territorial de l'Agence nationale du Sport,

ARRETE

Article 1 :

Monsieur Adrien MONCOMBLE, DRAJES de la région Normandie, délégué territorial adjoint de l'Agence nationale du Sport, reçoit délégation à l'effet de signer au nom du préfet de région, délégué territorial de l'Agence nationale du Sport pour :

- tout acte relevant des attributions et compétences du délégué territorial et précisées dans le cadre des délibérations du conseil d'administration de l'Agence nationale du Sport ;
- les subventions accordées au titre de la part équipement jusqu'à hauteur de 100.000 €.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement du délégué territorial adjoint, Madame Edwighe ANDRIES, agent des services déconcentrés en charge des sports placé sous l'autorité du Préfet de région, reçoit délégation à l'effet de signer au nom du préfet de région, délégué territorial de l'Agence nationale du Sport, tous actes pour l'exercice des différentes attributions mentionnées à l'article R. 112-33, à l'exception de celles mentionnées aux 3° à 5°.

Article 3 :

Les décisions ainsi que tous les actes et correspondances qui sont signés en application d'une délégation accordée par le présent arrêté devront mentionner :

1 – dans le cas d'une signature exercée par délégation :

Pour le préfet de la région Normandie et par délégation,
Le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
(suivi du prénom et du nom du délégataire)

2 – dans le cas d'une signature subdéléguée par le délégué régional :

Pour le préfet de la région Normandie et par subdélégation,
(suivi de la fonction, du prénom et du nom du subdélégué)

Fait à Rouen, le

21 JUIN 2022

Le délégué territorial de l'Agence nationale du Sport

